

Séance du 23 juillet 2014

à 20h30

Convocation du 17.07.14 affichée le 17.07.14

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Michel COSTARD,
Jean-Yves FAUTRAT, Emmanuel LEHMANN et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Juliette HURLLOT, Mickaël HUET, Pascal BIGARD, Frédéric MOUCHEL (excusés)

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Michel COSTARD

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Amicale des écoles publiques de St Pierre Eglise	50 €
Fonds solidarité logement	120 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	46 €
CLIC	10 €
AMF Téléthon	50 €

Association sportives du canton de St Pierre Eglise : 10 € par enfant de Clitourps adhérent.

La Communauté de Communes accorde une aide 15€ par enfant de primaire et maternelle, adhérent à une association du canton. Le Conseil Général accorde des aides identiques aux collégiens et le Conseil Régional aux lycéens.

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2013 DU SIAEP

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par la collectivité gestionnaire du service de l'eau potable.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat d'eau du Val de Saire et doit également être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

Celui-ci sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Clitourps rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Clitourps estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Clitourps soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PARKING DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle les modifications apportées aux marchés des lots 1 et 2 du parking et, propose des travaux supplémentaires.

Au niveau de la mairie, l'entrée de la cour sera déplacée du côté de l'entrée du parking, à l'emplacement du préau qui a été enlevé. Un pavage sera posé devant les marches. Les travaux seront effectués par l'entreprise Nicolas Fleury.

Le Conseil Municipal, après :

- avoir pris connaissance des plus-values et moins-values apportées aux marchés de travaux du parking de la mairie,
- avoir approuvé les travaux supplémentaires proposés,

modifie le budget 2014 comme suit :

Article 2315/45 : + 37 000 €	Article 2315/52 : - 23 000 €
	Article 2152/39 : - 2 500 €
	Article 2184/53 : - 5 000 €
	Article 2051/48 : - 1 000 €
	Article 2313/36 : - 5 500 €

VENTE DES TERRAINS

Le géomètre a délimité 2 parcelles de 1334m² chacune, sur la partie constructible.

Le Maire propose de diviser le terrain en 4 parcelles, incluant la zone non constructible de 800m², située au bout du champ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour étudier la faisabilité de diviser le terrain en 4 parcelles ; sachant que les maisons et leur assainissement ne peuvent être installés que dans la zone constructible.

Une superficie d'environ 700m² a été réservée pour l'installation d'un terrain de loisirs. Elle pourrait éventuellement recevoir une maison.

SALLE DE CONVIVIALITE

Le projet d'aménagement de la salle de convivialité de Clitourps n'étant pas prêt, il ne pourra pas être intégré au dernier contrat de territoire du Conseil Général.

A partir de 2015, le Conseil Général versera une somme globale à la Communauté de Communes, qui l'utilisera, en priorité, pour les travaux d'assainissement à Gatteville-Phare.

DON DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR

Le Maire présente la demande de l'Association « Les Auxiliaires des Aveugles » qui vient de créer une délégation dans la Manche et recherche du matériel de bureau.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de l'Association et, après en avoir délibéré, décide de donner gratuitement le photocopieur CANON GP 160, acheté en 2000, à l'association « Les Auxiliaires des Aveugles » délégation de la Manche.

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire propose de passer de 3% à 5% le taux de la Taxe d'Aménagement TA, en raison de la suppression de la Participation pour Voies et Réseaux PVR, au 1^{er} janvier 2015.

Il présente sur l'écran, les modalités de calcul de la taxe, souligne que le logement de la mairie n'est plus loué et, que la principale recette du budget, versée par le FNGIR, n'est garantie que jusqu'en 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide de porter à 5% le taux de la taxe communale d'aménagement.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil accorde une remorque de cailloux à Stéphane Lemonnier, qui les étalera dans la chasse de l'Epine.

Jean-Yves Fautrat informe le conseil que le poteau en bois soutenant une ligne MT au village du Prieuré n'a pas encore été changé. Il présente un risque important de chute.

La commune de Teurthéville-Bocage a acheté des vêtements de travail pour Jérôme Le Marinel, adjoint technique, les frais seront partagés entre les 3 communes.

Jérôme Le Marinel nettoiera le chemin pédestre la semaine prochaine

Emmanuel Lehmann informe le conseil que le SCOT a acheté un logiciel d'analyse cartographique de l'urbanisation des terrains. Les communes et intercommunalités pourront connaître l'utilisation du foncier, notamment pour les PLU ou PLUI. Le SCOT préconise la construction de 14 maisons à l'hectare en milieu rural. Le Maire souligne que les maisons neuves doivent installer un système d'assainissement classique par épandage, si la superficie des parcelles constructibles diminue, les systèmes d'assainissement devront évoluer aussi.

Le Maire propose d'étudier l'organisation d'une fête du vent à Clitourps. Des enfants ont réalisé des cerfs-volants, pendant les activités de vacances organisées par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22h30.